



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Reims, le 7 septembre 2010

L'Inspecteur d'Académie,
Inspecteur Pédagogique Régional
D'Arts Plastiques

à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'Arts
plastiques
S/C de leur chef d'établissement

Rectorat

**Division
Pôle Académique
Pédagogique**

Inspection Académique
Inspection Pédagogique
Régionale

IA-IPR
Porte n° 131

Affaire suivie par
Eric GUERIN

Téléphone
03 26 05 20 06

Portable
06 72 38 57 25

Télécopie
03 26 05 69 93

Courriel
eric-marie.guerin@ac-
reims.fr

1, rue Navier
51082 REIMS
Cedex

Cher (e) collègue,

Notre discipline n'échappe bien sûr pas aux vents de transformations et d'adaptations qui soufflent sur notre système scolaire depuis quelques années maintenant. Et c'est tant mieux ! Ces mutations sont autant d'occasions renouvelées pour les arts plastiques d'évoluer, de montrer leur vitalité et de se positionner toujours plus fortement comme un acteur singulier, efficace et irremplaçable de la formation de nos élèves.

L'évaluation par compétence, l'enseignement de l'histoire des arts et la mise en œuvre des programmes seront cette année encore l'objet de toute notre attention. Même si nous avons déjà fait avancer très sensiblement notre analyse sur ces sujets, il nous reste à mutualiser encore et mettre en critique nos pratiques pédagogiques à l'occasion de nos futures réunions de travail, ceci afin d'approfondir notre réflexion et d'harmoniser notre action.

À propos de l'histoire des arts, lors d'un récent séminaire à l'Institut d'Histoire de l'art de Paris (INHA), Jean-Michel Blanquer, DEGESCO, assignait quatre objectifs à cet enseignement :

1. Inscrire l'élève dans son patrimoine
2. Favoriser la rencontre avec l'œuvre d'art
3. Prioriser l'accès à la culture
4. Faire de l'histoire des arts un pont entre les disciplines

On voit bien ici les enjeux soulignés et la place consubstantielle des arts plastiques, mais aussi une dérive possible : un cours magistral d'histoire de l'art partagé par quelques disciplines. Or, le dispositif d'histoire des arts n'a pas pour objet de substituer un enseignement d'histoire de l'art à celui des disciplines, c'est au contraire un dispositif de mise en synergie de chacune de leurs méthodologies. Le cours d'arts plastiques reste donc intrinsèquement le même. C'est-à-dire qu'il s'appuie d'abord sur l'interrogation par la pratique de questions issues du champ des œuvres d'arts et, dans le registre de l'enseignement de l'histoire des arts, il se concerte avec d'autres disciplines sur le choix de thématiques et d'objets d'études à concurrence de 50 % de son programme relevant de la culture artistique.

Afin de répondre rapidement aux questions des équipes et de mutualiser ces réponses, un blog « Histoire des arts » sera très prochainement mis en ligne, l'adresse vous en sera bientôt communiquée. En attendant, vous pouvez vous reporter au site provisoire du rectorat de Reims (http://www.ac-reims.fr/datice/hist-geo/histoire_arts/index.htm) sur lequel figurent des ressources et des liens ainsi que des éléments de cadrage.

La mise en place de la réforme du lycée interpelle également le positionnement de notre discipline. En effet, le rôle des enseignements d'exploration « création et activités artistiques » dans la nouvelle seconde ainsi que leur découpage en vastes domaines (arts du son, arts visuels, arts de l'espace, patrimoine...) invitent les professeurs d'arts plastiques des lycées, mais aussi ceux des collèges, à se positionner comme des ressources potentielles compétentes bien sûr pour les arts plastiques, mais aussi pour le cinéma, les arts de l'espace, la photographie, le patrimoine... etc. Je vous invite à ce titre, à préparer et passer les différentes certifications complémentaires pour asseoir au besoin toute votre légitimité.

Par ailleurs et dans un tout autre domaine, j'attire aussi votre attention sur la formation à l'accueil des élèves à besoins spécifiques (dispositif ASH) au sujet de laquelle vous pourrez trouver tous les renseignements utiles à cette adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid52851/mene1000679c.html>

Deux nouvelles questions limitatives seront au programme des enseignements d'arts plastiques du lycée :

- pour l'enseignement de spécialité, série L
 - o Champ de l'activité architecturale et du paysage : **L'art du jardin, du début du XXe siècle à nos jours**
- pour l'option facultative toutes séries
 - o Le vitrail : « **La parabole du bon Samaritain** », **vitrail du XIIIe siècle, cathédrale Saint-Étienne de Bourges**

À l'issue de ce tour d'horizon des enjeux incontournables qui nourrissent notre réflexion sur la place de notre discipline dans le système éducatif, je voudrais saluer celles et ceux qui au sein des établissements, dans des conditions parfois difficiles, œuvrent sans compter pour assurer la réussite de leurs élèves dans leurs classes d'arts plastiques, mais aussi dans le cadre plus large d'actions artistiques et culturelles de grande qualité.

Je vous souhaite une excellente rentrée.

L'Inspecteur d'Académie,
Inspecteur Pédagogique Régional
D'Arts Plastiques



Éric GUÉRIN